



## vente de la maison, séparation

Par **steph11**, le **01/12/2012** à **12:38**

Bonjour,

Je suis consciente qu'il y a beaucoup de cas sur ce forum, mais je ne trouve pas les réponses exactes à mes questions.

Mon mari a décidé de mettre un terme à notre mariage. Nous avons 2 enfants de 12 et 14 ans, et avons acheté une maison en 2005. Nous sommes mariés depuis 15 ans et n'avons pas de contrat de mariage.

Nous prévoyons un divorce par consentement mutuel.

Au départ, il voulait me laisser la maison car nous avons investi pour nos enfants, et ne voulons pas les perturber avec un déménagement, mais après m'être renseigné, il s'avère que je devrais payer un ordre de 8% de sa valeur sur le marché auprès d'un notaire pour faire le changement de nom, et il me faudrait également un garant.

D'après tout ce que je lis ici, il vaut mieux que nous vendions la maison avant d'entamer la procédure de divorce, quels sont les frais qui y seront liés par la suite ? Devons nous passer devant un notaire, devons nous reverser une partie de ce qu'il nous restera après le remboursement du crédit à l'état ?

Nous possédons 2 véhicules, dont 1 avec un crédit. Mon mari souhaite le vendre pour le solder, et me racheter une petite voiture pour ne plus supporter de remboursement.

Lui garde sa moto et sa 2eme voiture.

Est ce que pour le partage des biens ( je garde les meubles, car il prend un meublé ) je pourrais récupérer la moitié de la vente de la maison et garder la voiture ?

Merci de m'éclairer, car après le choc de la nouvelle, c'est le brouillard complet sur les démarches à faire.

Cordialement,

Stéphanie

Par **youris**, le **01/12/2012** à **13:26**

bjr,

pour faire un divorce par consentement mutuel, il faut établir une convention réglant les conséquences pratiques du divorce avec notaire obligatoire en présence de biens immobiliers. voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10567.xhtml>

cdt